Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260930-DESIGNATION-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix	**Séance du conseil municipal du 24 septembre 2026**
Date de convocation : 18/09/2026	L'an deux mil vingt-six, Le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.
Date d'affichage de la convocation : 18/09/2026	

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	18
Représentés	1
Votants	19

Secrétaire de séance : Marine LE GOFF et Camille MAUGÉE

Délibération n° : 65/2026

Objet : désignation des délégués de la commune dans divers organismes

Matière : 5.2

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X		
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Alain DELMOULY
Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC	X		
Madame Marine LE GOFF	X		
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGÉE	X		
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0			

Délibération relative à la désignation des délégués de la commune dans divers organismes

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein des divers organismes dont elle est membre ou auxquels elle adhère. Sauf circonstances particulières s'y opposant, l'élection des délégués est soumise aux mêmes règles que celles des élections au conseil municipal. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations des délégués au scrutin secret (article L5211-7 du CGCT).

Les délégués ont pour mission d'assurer la représentation de la Commune, de suivre les dossiers, de participer aux instances des structures partenaires, et de rendre compte au Conseil municipal. Les délégués sont désignés pour la durée du mandat municipal.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder par vote à main levée ;
- de désigner en qualité de délégués du Conseil municipal pour représenter la Commune au sein des structures mentionnées ci-après ;

Conseil portuaire :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260930-DESIGNATION-DE

› Article L5314-12

Modifié par LOI n°2016-816 du 20 juin 2016 - art. 28

Dans chaque port maritime relevant du présent chapitre, les milieux professionnels, sociaux et associatifs ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements où sont situées les principales installations portuaires sont représentés dans un conseil portuaire, qui est consulté sur le positionnement stratégique, la prise en compte des questions environnementales et la politique de développement du port, et notamment sa politique tarifaire et foncière.

Le conseil portuaire forme, à chaque renouvellement, des commissions chargées d'étudier l'exploitation, les tarifs, le développement ou toute autre question soumise au conseil.

Membres désignés par le concessionnaire titulaires	Membres désignés par le concessionnaire suppléants
M. Yannick AUFFRAY M. Victor DA SILVA	M. François MARGUET Mme Camille MAUGÉE

Représentant désigné en son sein par le CM titulaire	Représentant désigné en son sein par le CM suppléant
M. Erwan TONNERRE	M. Alain DELMOULY

Membre du personnel du concessionnaire titulaire	Membre du personnel du concessionnaire suppléant
M. Maxime BIHAN	M. Simon CALLOCH

AIP :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Erwan TONNERRE	M. Alain DELMOULY

- Certifié exécutoire
- Compte tenu de :

Transmission en préfecture	Le 25/09/2026
Affichage et publication	Le 25/09/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

MAIRIE DE GROIX
56 MORBIHAN